

# S'amarrer sans nuire aux fonds marins

C'est la plus-value écologique d'un nouvel équipement installé par les autorités maritimes dans le golfe de Saint-Florent. Une initiative que l'État aimerait voir imitée par les autres acteurs du monde de la mer

C'est moins une inauguration qu'une opération de promotion qui s'est déroulée ce début de semaine dans les eaux du golfe de Saint-Florent. Pour donner un coup de projecteur sur le coffre d'amarrage installé depuis quelques semaines au large de la cité balnéaire du Nebbiu, la préfecture maritime de la Méditerranée n'a pas hésité à déployer les grands moyens. Et c'est à bord du remorqueur *Abeille Flandre* qu'elle a présenté le nouvel équipement aux médias.

## Un mécanisme inoffensif pour les fonds marins

À ne voir que la partie émergée - un gros cylindre flottant - on n'imagine pas que ce nouveau système permet l'amarrage, en toute sécurité, d'unités pesant jusqu'à 10 000 tonnes, grâce à



Un progrès technique en matière de préservation des écosystèmes marins. / PHOTOS JONATHAN MARI

un dispositif d'ancrage en-

navire jette une ancre à l'eau, il n'est jamais tout à fait sûr de sa tenue, le bateau risque de déra-

cherne, adjoint au préfet maritime. Avec un coffre d'amarrage comme celui-ci, il n'y a aucun problème."

Un souci de sécurité qui se retrouve également dans le choix de l'emplacement : à l'intérieur d'un golfe adapté pour accueillir un navire en attente en cas de mauvaises

conditions météorologiques.

## L'État veut montrer l'exemple

Mais si les autorités maritimes ont choisi de médiatiser l'événement c'est surtout en raison de son intérêt environnemental. Car le nouveau système d'amarrage présente, par rapport aux modes d'ancrage classiques, un progrès considérable en matière de préservation des écosystèmes marins. Il protège les fonds, en particulier les herbiers de posidonies, contre les dégâts causés par des ancres et le mouvement des chaînes.

Gilles Gaucel, qui commande l'*Abeille Flandre* et mouille 120 jours par an près des côtes corses, connaît bien le problème. C'est lui, d'ailleurs, qui a insisté pendant des mois auprès des autorités pour que le coffre soit installé au large de Saint-Florent. "Jusqu'à présent, nous mouillions un peu plus au fond du golfe, explique-t-il. A chaque fois qu'on jetait l'ancre on labourait un peu plus le terrain et, petit à petit, on endomma-

geait le fond. Avec ce coffre d'amarrage, la nature va bientôt reprendre ses droits autour des ancres et des chaînes et l'herbier de posidonies aura tôt fait de tout recouvrir."

Une plus-value écologique que les services de l'État entendent bien mettre en avant pour convaincre les autres acteurs du secteur maritime de se lancer dans la mise en place de coffres d'amarrage. "Avec cet équipement, l'État a voulu se montrer vertueux et donner l'exemple, souligne Thierry Duchesne. L'objectif étant de faire en sorte que, dans les zones sensibles, on installe des structures semblables pour les plaisanciers comme pour les navires de croisière."

Une idée qui a déjà fait du chemin. À Saint-Florent on travaille depuis 18 mois à l'installation de "deux ou trois" coffres pour les bateaux de plaisance de plus de 45 mètres, interdits d'accès dans le port. Un projet ambitieux mais qu'il faudra financer. L'équipement inauguré lundi - aujourd'hui réservé aux bateaux de l'État - a coûté 700 000 euros.

PIERRE NEGREL

